



Arrêté n° A-DG-A-2024-11  
portant désignation de  
Monsieur Marc HERVE  
pour représenter le Président du Conseil  
départemental au Conseil d'administration de  
l'institut d'études politiques de Rennes

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 3221-3 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant élection de Monsieur Jean-Luc CHENUT en qualité de Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté n° A-DG-AJ-2024-028 du Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine en date du 16 avril 2024 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Marc HERVÉ, conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine, en ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche ;

Vu la décision du recteur de région académique nommant le Président du Conseil départemental comme membre du Conseil d'administration de l'institut d'études politiques de Rennes ;

Considérant que Monsieur Marc HERVÉ a été élu conseiller départemental du canton de Rennes 1 ;

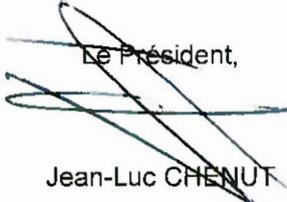
Considérant qu'il convient d'assurer la représentation du Président du Conseil d'administration de l'institut d'études politiques de Rennes ;

#### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Marc HERVE, conseiller départemental d'Ille-et-Vilaine, est désigné pour représenter le Président du Conseil départemental aux réunions du Conseil d'administration de l'institut d'études politiques de Rennes ;

**Article 2 :** Le directeur général des services départementaux est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture et publié sur le site du Département d'Ille-et-Vilaine.

Rennes, le - 6 MAI 2024

Le Président,  
  
Jean-Luc CHENUT